

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ROUTES

L'UNIVERSITÉ MEMORIAL (T.-N.)—LE PASSAGE PIÉTON DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Brian Tobin (Humbert-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. L'Université Memorial à Saint-Jean de Terre-Neuve est effectivement fermée depuis vendredi dernier, après que des milliers d'étudiants eurent manifesté contre le danger que courent les piétons sur les terrains de l'université. En effet, neuf étudiants ont été heurtés par des véhicules depuis le mois de septembre; plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés et un a été tué. Étant donné que l'association des étudiants de l'Université Memorial a épuisé tous les moyens raisonnables en vue de remédier à cette situation dangereuse, je propose, appuyé par le député de Gander-Twillingate (M. Baker):

Que la Chambre appuie les 8,000 étudiants de l'Université Memorial de Terre-Neuve qui ont organisé une manifestation pacifique et sérieuse et qui exigent que l'université, la municipalité et le gouvernement provincial entreprennent immédiatement de construire un viaduc ou un tunnel qui permettrait de franchir la route à quatre voies qu'ils doivent actuellement traverser, au péril de leur santé et même de leur vie.

Mme le Président: Je ne suis pas certaine que cette motion soit recevable. La question semble relever des autorités provinciales. Je demande donc au député de soumettre la motion à la présidence, qui décidera si elle est recevable ou non. Dans l'affirmative, elle sera présentée un autre jour.

* * *

● (1415)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES ACCUSATIONS D'ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE FORMULÉES PAR LE CONSEIL DES AUTOCHTONES DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, le Conseil des autochtones du Canada vient d'intenter des poursuites auprès d'un tribunal d'Amsterdam contre le gouvernement du Canada qu'il accuse de violer sans vergogne les conventions internationales concernant les droits de la personne et les droits civils. Je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre demande au gouvernement de répondre aux très graves accusations d'atteintes aux droits de la personne que le Conseil des autochtones du Canada a portées contre lui auprès du tribunal Russell à Amsterdam, et qu'elle lui fasse savoir très énergiquement qu'elle s'oppose aux moyens d'amender la constitution dont il a saisi le Parlement, surtout ceux qui visent à constitutionaliser la charte des droits, tant qu'il n'aura pas consulté pleinement les trois associations reconnues d'autochtones, y compris le Conseil des autochtones du Canada, à propos de ces projets de changements qui peuvent toucher directement les droits des Indiens et autres autochtones.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LES DÉPENSES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Le 10 octobre, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que les promesses qu'avait faites le Parti libéral au cours de la dernière campagne électorale «feraient bien partie du prochain budget».

Le 12 janvier de l'année dernière, le premier ministre a prononcé un discours devant les organisateurs de sa campagne électorale réunis à Toronto. Parlant des cinq thèmes de son programme économique, il a précisé—et je rapporte textuellement ses propos: «Nous maintiendrons le taux de croissance des dépenses gouvernementales à un niveau inférieur à celui du produit national brut».

Le ministre des Finances a reconnu que le niveau des dépenses avait augmenté cette année de 13.7 p. 100. Nous savons que le taux de croissance du produit national brut a baissé au cours du premier semestre de cette année et qu'il sera négatif cette année; aussi, pour que le premier ministre puisse tenir sa promesse, le gouvernement devrait dépenser cette année moins que l'année dernière. Or, nous savons que l'augmentation des dépenses du gouvernement au cours des cinq premiers mois a atteint 17 p. 100.

Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment il entend s'y prendre pour tenir cette promesse qu'on n'a déjà pas respectée ou bien va-t-il ordonner à son ministre des Finances de veiller à tenir cette année la promesse solennelle qu'il a faite le 12 janvier de l'année dernière à Toronto?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le ministre des Finances a bien indiqué que dans son budget il expliciterait la façon dont il a l'intention de continuer à gérer l'économie. Le député devrait bien savoir que la présente année est une année d'ajustement, ayant eu à reprendre en main les prévisions qui avaient été «battues» par le Parlement, et que le député lui-même avait présentées. Il n'a que quelques jours à patienter pour savoir comment le ministre des Finances gèrera l'économie du pays au cours des prochaines années.

[Traduction]

M. Crosbie: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je sais qu'il vieillit, il vient d'avoir 61 ans, mais peut-être me répondra-t-il quand même.

Je rappellerai au premier ministre que dans son discours de Toronto, il a dit ceci: «Les libéraux feront ce qu'ils promettent de faire». Dans le même discours, il a repris un de ses thèmes et a dit ceci: «Mon parti ne se contentera pas d'attendre une récession économique. Il va l'affronter et la mater».